

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°03-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/01/2021
Présents	19
Absents	1
Procuration	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent

Procuration : MARROT Catherine à DILLON Valérie, ANDRIEU Christelle à ROUGÉ Pierre, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier

Absents : FOURCAUD Éric

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Rénovation et aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville

D'importants travaux sont envisagés pour aménager les locaux de l'hôtel de ville, notamment le plateau situé au 2^{ème} étage, conformément aux normes réglementaires en vigueur. De même, l'escalier bois intérieur serait rénové afin de sécuriser cet accès.

AMENAGEMENT ET RENOVATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE	HT
Montant estimatif des travaux	202 992 €
Demande de subvention État : au titre de la DETR 2021 (plafond de subvention à 30 500 €, soit environ 15% du montant de l'opération) Ordre de priorité 2 – Aménagement et rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville	30 500 €
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	60 898 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 30 %	60 898 €
Total des subventions demandées	152 296 €
Reste à charge de la commune (25%)	50 696 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet d'aménagement et de rénovation des locaux de l'hôtel de ville ;
- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, du Conseil départemental de l'Ariège (au titre du FDAI 2021) et de la Région Occitanie pour cette opération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2021

Application agréée E-legalite.com